

BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du SER de Tunis
Semaine du 8 janvier 2024

LE CHIFFRE A RETENIR

14,1% PIB

L'encours de la dette des entreprises publiques garanti par l'Etat en 2022, soit 19,4 Md TND

Tunisie

L'endettement net des entreprises et établissements publics auprès de l'Etat s'élevait à 3,6 Mds TND fin 2022, et le montant des dettes garanties par l'Etat atteignait 19,4 Mds TND soit 14,1% du PIB tunisien

Le [Rapport sur les Entreprises Publiques](#), publié mercredi 10 janvier par le Ministère des Finances, dévoile le creusement du solde entre dettes et créances vis-à-vis de l'Etat de 43 établissements publics : celui-ci passe de 1,4 Mds TND en 2020, à 1,8 Mds TND en 2021 et 3,6 Mds TND en 2022. Ce bond est dû à une forte augmentation de 28% de l'encours de la dette pour un total de 10,7 Mds TND quand les créances des établissements publics sur l'Etat n'ont progressé que de 1,9% (7 Mds TND). Les transferts financiers de l'Etat auprès de 88 établissements publics ont bondi de 73% en 2022 par rapport à 2021 pour atteindre 14,6 Mds TND quand inversement les paiements de ces derniers à l'Etat se sont élevés à 7,6 Mds TND – creusant le solde négatif à 6,9 Mds TND (contre un peu moins de 2 Mds TND en 2021). Sur les 88 entreprises publiques observées, plus de la moitié (48) ont enregistré des pertes cumulées en 2021 de 1,7 Mds TND, dont plus du tiers concentré sur l'Office des céréales (477,2 M TND) quand 40 dégageaient des résultats positifs cumulés de 580 Md TND, soit un solde de pertes nettes de 1,1 Md TND, en fort recul par rapport à

l'année de crise 2020 (2,9 Mds TND). Le rapport présente également une liste d'établissements publics représentant un risque élevé pour l'Etat tunisien, mesuré selon le montant d'aide versé, le volume de prêts consentis ou garantis, le stock d'arriérés et l'appréciation stratégique du rôle de l'établissement – souvent monopolistique. L'Office des céréales arrive en tête de cette liste, suivie de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz, de la Société Tunisienne des Industries de Raffinage, de Tunisair et de la Société des Transports de Tunis.

Le [Rapport sur la dette publique](#) indique un montant de dette garantie par l'Etat au bénéfice des entreprises publiques de 19,4 Mds TND en juin 2022 (soit 14,1% du PIB) contre 18,7 Mds TND en 2021 (et 16,7 en 2019, soit une augmentation de 16% depuis 2019). 61% de cette dette garantie est extérieure (11,8 Mds TND en juin 2022 dont 64% auprès de créanciers multilatéraux et 36% auprès de créanciers bilatéraux). L'endettement domestique des entreprises publiques garanti par l'Etat (39% du total soit 7,6 Mds TND en juin 2022) est contracté aux trois quarts auprès des banques publiques et a presque doublé depuis 2020 (de 4 Mds TND en 2020 à 7,6 Mds TND en juin 2022), en lien avec les mesures de soutien de l'Etat aux entreprises publiques pour faire face aux récents chocs économiques.

Inscription de la Tunisie sur la liste des pays membres du FMI affichant un retard supérieur à 18 mois en matière de consultations au titre de l'article IV des Statuts du Fonds

[Dans cette liste actualisée le 5 janvier](#), la Tunisie figure parmi 5 autres nouveaux pays entrants (Burkina Faso, Tchad, Haïti, Russie, Birmanie). La liste compte encore le Venezuela, la Syrie, le Yémen, l'Iran, la Biélorussie, et l'Erythrée – la Zambie et l'Ukraine en sont sortis. La liste regroupe les pays dont les consultations au titre de l'article IV du FMI ou les évaluations obligatoires de la stabilité financière ont accumulé un retard de plus de 18 mois (le délai réglementaire étant de 15 mois). L'inclusion de la Tunisie à cette liste fait suite à la décision des autorités tunisiennes de reporter *sine die* la mission des services du FMI au titre de l'article IV qui était initialement annoncée du 5 au 17 décembre 2023. Cette inscription sur cette liste, très commenté dans la presse tunisienne, n'emporte pas de conséquences directes sur les conditions d'accès aux instruments du FMI.

Les besoins d'importations en céréales du pays devraient croître pour la saison 2023/2024, d'après le dernier rapport du SMIAR

Selon le [SMIAR \(Système mondial d'information et d'alerte rapide, rattaché à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture\)](#), le besoin d'importation annuelle à l'été 2024 (juin/juillet) est estimé à 4,7 Mt (30% supérieur aux besoins moyens de l'année précédente). Les récoltes de céréales en 2023 ont été estimées à 302 000 tonnes, soit une baisse d'environ 80% par rapport à la moyenne entre 2018 et 2022. D'une part, les épisodes de sécheresse qui ont touché la Tunisie sur la saison agricole précédente ont limité la production céréalière en 2023, d'autres part, ils ont eu des répercussions directes sur la saison prochaine avec un retard des semis de céréales d'hiver pour 2024. Pour compenser ces difficultés de production, les besoins d'importation de céréales devraient augmenter au cours de la campagne de commercialisation 2023/24. Les cours des céréales importées ont en revanche

baissé depuis 2022 : ils étaient (jusqu'en septembre 2023) en moyenne 25% moins élevés qu'en 2022 pour le blé dur, 22% pour le blé tendre et 22% pour l'orge.

Une version finale du projet de loi sur la lutte contre l'exclusion financière a été approuvée par le gouvernement

La version finale du projet de loi de lutte contre l'exclusion financière a été approuvée lors d'une séance de travail interministérielle. La loi vise la démocratisation de l'accès au secteur financier et la diversification des services financiers offerts aux individus à faible revenus et aux TPME. Ces objectifs sont accompagnés par la volonté de garantir la protection des utilisateurs de ces services, notamment via le renforcement des mécanismes de surveillance, de contrôle et de gouvernance. Certains textes relatifs au statut de la Banque Centrale de Tunisie ont été modifiés à cet effet. Le projet doit encore être présenté en conseil des ministres puis adopté par le Parlement (ARP) avant de pouvoir être promulgué.

Rapport annuel de l'International Crisis Group : « Tunisie : éviter le défaut de paiement et préserver la paix »

L'organisation indépendante International Crisis Group (ICG) a publié le 22 décembre 2023 un rapport intitulé [« Tunisie : éviter le défaut de paiement et préserver la paix »](#). Le rapport rappelle la situation économique difficile du pays et alerte notamment, en l'absence d'un programme FMI, sur la hausse du risque de défaut de la Tunisie sur sa dette extérieure en 2024 et 2025, et sur les risques attenants à la hausse de l'endettement domestique, jugé insoutenable à long terme. Aussi, l'ICG fait part de ses suggestions pour une sortie de crise avec le soutien des bailleurs internationaux. Le rapport suggère aussi une coopération régionale (bilatérale ou à travers des organisations comme l'Union africaine et le G7+) pour élargir les options de soutien financier de la Tunisie.

Une entreprise chinoise remporte l'appel d'offres pour la construction du Pont de Bizerte

Selon un [communiqué du Ministère de l'Équipement et de l'habitat](#) du 2 janvier 2024 l'entreprise chinoise Sichuan Road & Bridge a remporté l'appel d'offres pour l'attribution du lot n°2 pour la construction du pont principal de Bizerte du projet de connexion entre Bizerte et l'autoroute A4. Les travaux devraient commencer au premier trimestre 2024 et dureront 38 mois. L'entreprise chinoise Sichuan Road & Bridge avait proposé une offre de 610 M TND, contre 820 M TND pour son concurrent chinois Railway Major Bridge Engineering. Les lots n°1 et n°3, pour lesquels les appels d'offres n'ont pas encore été clôturés, concernent respectivement la construction de la route de liaison Sud et la route de liaison Nord. D'un montant total de 277 M EUR, principalement financé par la BEI (123 M EUR) et la BAD (122 M EUR), ce projet devrait permettre de construire une liaison routière permanente de 2km entre les deux rives du canal de Bizerte permettant la décongestion de l'axe principal de la ville. La construction du pont de Bizerte est considérée comme l'un des plus importants projets d'infrastructures du pays.

Le Conseil des ministres approuve la création d'un Office national des fourrages

Le Conseil des ministres du 4 janvier 2024, a approuvé par le [décret n° 2024-25](#) la création d'un Office national des fourrages qui entrera en vigueur une fois les décrets d'application publiés. Les missions de cette institution sous la tutelle du ministère l'Agriculture seront de (i) contribuer à la mise en place de stratégies nationales et sectorielles de promotion des ressources fourragères et à la gouvernance de leur gestion ; (ii) déterminer et assurer les besoins annuels du cheptel en ressources fourragères ; (iii) produire, importer, distribuer et commercialiser les ressources fourragères ; (iv) constituer des stocks de réserve et réaliser toutes les interventions nécessaires à la régulation du marché et (v) contribuer à la réalisation des études techniques et économiques relatives à la filière fourragère, y compris les estimations du coût de la production. La création de ce nouvel opérateur public s'inscrit dans un contexte critique pour les fourrages en Tunisie. En effet, le pays rencontre des difficultés d'approvisionnement et de distribution mais également des problèmes liés à la production locale de fourrages.

Pour améliorer le recouvrement de ses créances commerciales, la STEG renouvelle ses facilités de paiement des factures impayées

Face au niveau élevé d'impayés de ses clients, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) prolonge jusqu'à février 2024 une facilité de paiement des factures impayées mise en place en faveur des ménages raccordés au réseau basse tension. Cette mesure permet aux clients de rééchelonner sur 6 mois 70% de la facture. Réalisée une première fois sur une période allant de début novembre jusqu'au 30 décembre 2023, cette initiative avait été un succès puisqu'elle a permis le recouvrement d'environ 45 M TND, soit une moyenne mensuelle de 22 M TND contre une moyenne d'environ 6 M TND auparavant, avec près de 90 000 demandes de facilité de remboursement des factures. Faisant partie des entreprises publiques parmi les plus endettées auprès de l'Etat, la STEG souffre elle-même d'importants impayés de ses clients qui s'élevaient à 3,6 Mds TND fin 2023, un chiffre record selon la STEG.

Dettes publiques et ralentissement économique principales préoccupations des chefs d'entreprises selon une enquête du World Economic Forum (WEF) et de l'IACE

Le World Economic Forum (WEF) a publié le 10 janvier la 19^{ème} édition du rapport sur les risques mondiaux, basé sur une enquête de perception réalisée en septembre 2023 afin d'identifier les risques constituant les menaces les plus sévères pour chaque pays, selon 11 000 chefs d'entreprise de 113 économies et 1490 experts (milieu universitaire, secteur privé, gouvernements, communauté internationale et société civile). L'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) a été chargé de mener [cette enquête en Tunisie](#). A ce titre, les deux menaces principales sont le ralentissement économique et la crise de la dette publique. Par ailleurs, la fragilité de l'Etat apparaît dans le top 5 des risques pour les deux prochaines années.

Quels sont les cinq risques les plus susceptibles de menacer le plus votre pays au cours des deux prochaines années ?

	Résultats –Rapport 2023		Résultats-Rapport 2024
	1. La crise de la dette		1. Le ralentissement économique
	2. L'Effondrement de l'État		2. Les dettes publiques
	3. La crise sévère d'approvisionnement en matières premières		3. La pénurie d'approvisionnement en eau
	4. La crise du coût de la vie		1. La fragilité de l'État
	5. L'inflation		1. L'inflation

*Les catégories de risques

 Economie	 Environnemental	 Géopolitique	 Sociétal	 Technologie
--	---	--	--	---

La Tunisie partage des préoccupations similaires avec le Maroc et l'Égypte dans la région. Ces trois pays considèrent le ralentissement économique comme le risque le plus grave pour les deux prochaines années et partagent des craintes communes relatives à la dette publique, l'inflation et la crise de l'eau.

Rang	Tunisie	Maroc	Algérie	Egypte
1	 Ralentissement économique	 Ralentissement économique	 Inflation	 Ralentissement économique
2	 Dette publiques	 Inflation	 Maladies infectieuses	 Inflation
3	 Pénurie d'approvisionnement en eau	 Pénurie d'approvisionnement en eau	 Migration involontaire	 Chômage
4	 Fragilité de l'État	 Inégalité (richesse, revenu)	 Chômage	 Dette publique
5	 Inflation	 Chômage	 Pénurie d'approvisionnement énergétique	 Conflit armé

La BCL fait état d'une forte contraction de l'excédent budgétaire pour l'exercice 2023

Dans son dernier [rapport sur les recettes et les dépenses de l'année 2023](#), la Banque centrale de Libye (BCL) a dévoilé un repli de 6,3% des recettes publiques en 2023 (125,9 Mds LYD, environ 24 M EUR) en raison de la baisse du prix du pétrole, qui avait atteint un niveau record en 2022 (101 USD le baril en moyenne, contre 83 USD en 2023). Les revenus non pétroliers ne constituent que 3% du budget de l'Etat, malgré une hausse des recettes fiscales en 2023 (de 1,4 Mds LYD en 2022 à 2,4 Mds LYD en 2023). En ce qui concerne les dépenses publiques, elles ont baissé de 1,7% par rapport à 2022 (125,7 Mds LYD contre 127,9 Mds LYD). Ce léger recul des dépenses publiques provient de la baisse des dépenses exceptionnelles accordées à la National Oil Corporation (NOC), et à la compagnie d'électricité GECOL (de 34,3 Mds LYD à 24,7 Mds LYD), mais il masque l'inquiétante trajectoire haussière continue des salaires de la fonction publique. Ils ont progressé de 27% depuis 2022 et de 81% depuis 2021 pour atteindre 65 Mds LYD (12,5 Mds EUR) -dont 4 Mds pour la NOC-, soit environ 50% des dépenses publiques en 2023. Si les subventions affichent une certaine stabilité à 20 Mds LYD, elles ne prennent pas en compte les subventions à l'essence directement assurées par la NOC et estimées à environ 83 Mds LYD. La BCL fait état d'une forte contraction de l'excédent pour l'exercice 2023 (200 M LYD, soit environ 38 M EUR, contre 6,5 Mds LYD en 2022).

Concernant les entrées et sorties de devises, les sorties auraient été en forte hausse en 2023 (35,3 Mds USD contre 28,5 Mds USD en 2022) si bien que l'année 2023 se serait conclue par un solde déficitaire de 9,9 Mds USD.

Les perturbations dans le champ pétrolier de Sharara se poursuivent

La NOC a soulevé un cas de force majeure sur le champ pétrolier de Sharara, à partir du 7 janvier, en raison du blocage du champ depuis le début du mois par des manifestants qui réclament des mesures économiques et sociales pour le développement dans la région du Fezzan. Afin de négocier la reprise de la production locale, le conseil d'administration de la NOC présidé par Farhat Ben Gdara a rencontré à Benghazi une délégation de représentants de la région de Fezzan pour discuter de leurs demandes et des conséquences de ce blocage du champ pétrolier. Les conséquences de l'arrêt des activités du champs pétrolier se feraient ressentir sur les cours internationaux qui ont augmenté de 3% depuis le 10 janvier. Exploité par la NOC avec Repsol, Total, OMV et Equinor par l'intermédiaire de la compagnie Acacus, le gisement de Sharara est l'un des plus importants gisements du pays avec une capacité de production de 300 000 barils par jour.

Suppression des subventions sur les carburants : le GUN et le GSN en désaccord

Le Premier ministre libyen Abd Alhamid Aldabaiba, basé à Tripoli, a déclaré lors d'une réunion de la commission des hydrocarbures du 10 janvier, que « la décision de supprimer les subventions aux carburants a été prise et elle est irréversible ». Cette réunion portait sur la réforme des subventions aux carburants et l'examen des expériences des pays arabes en matière de suppression des subventions. La commission a précisé la nécessité d'étudier les carburants alternatifs afin d'offrir des choix aux citoyens et de « clarifier le projet aux citoyens en termes d'avantages et d'inconvénients, et les obstacles qui se dressent sur la voie de sa mise en œuvre ». Toutefois, ces déclarations semblent contraires aux positions du gouvernement de stabilité nationale (GSN) basé à Benghazi qui, dans un communiqué officiel, a mis en garde, contre les conséquences de la suppression des subventions sur les carburants, affirmant : « Nous devons nous concentrer sur les besoins essentiels des Libyens et alléger leur fardeau, plutôt que de prendre des décisions qui aggraveront leurs souffrances et impacteront tous les aspects de la vie ». La levée des subventions sur les hydrocarbures fait partie des recommandations de la Banque Centrale et du FMI pour améliorer la situation budgétaire. Selon l'exécution budgétaire de 2022 publiée par la BCL, les ressources libyennes s'élèvent à 134,4 Mds LYD contre 127,9 Mds LYD de dépenses budgétaires principalement captées par les salaires (36,8%), les transferts à la NOC (26,8%) et les subventions (15,6%).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

[Assia Farah Benbahria](#), [Leopold Luquet](#)

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : tunis@dgtresor.gouv.fr